

Vous avez une idée, une envie, un début de projet ? Après en avoir parlé avec votre professeur /coordinateur de formation, prenez contact avec Sophie Lartigue, référente Erasmus + à l'Ecole Du Breuil: sophie.lartigue@paris.fr

WELCOME ON BOARD !

Mobilité des apprenants - BTSA

Les apprenants de l'Ecole Du Breuil en BTS scolaire et par apprentissage peuvent bénéficier d'une aide financière pour la réalisation d'un stage en entreprise en autonomie en Europe. Le montant de la bourse Erasmus+ est variable selon le pays de destination. **Cette aide participe au frais de transport et au frais de séjour sur place et peut toutefois ne pas couvrir toutes les dépenses pendant la mobilité.**

Les apprenants peuvent partir en stage pour une durée de **deux mois minimum ou si une composante virtuelle est prévue pour une durée de 5 à 30 jours** (durée hors voyage).

- **La Bourse Erasmus + est définie de la manière suivante:**

1/ un forfait pour les frais liés à la durée de l'activité dans le pays de destination. Ce forfait est mensuel dans le cas de mobilités d'au moins 2 mois et journalier dans le cas de mobilités courtes (maximum 30 jours).

L'aide prend aussi la forme d'un accompagnement spécifique des apprenants pour les préparer et valoriser ce séjour.

- **Les destinations** : 33 pays (les 27 pays membres de l'Union Européenne complétés de l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie).
- **Effectuer un stage à l'étranger permet en particulier de :**
 - Acquérir ou renforcer la familiarité avec d'autres cultures à l'étranger
 - Découvrir d'autres techniques et pratiques professionnelles
 - Développer des compétences linguistiques
 - Prendre confiance en soi et gagner en autonomie
 - Prendre l'initiative !

Les engagements de l'apprenant, de ses parents/responsable légal et de son maître d'apprentissage pour les apprentis :

- Déclarer son intention et préciser les attentes et définir les objectifs du stage,
- Faire des recherches personnelles pour identifier des structures de stage potentielles,
- Organiser le transport (identification du mode de transport sans oublier les possibilités de départ à plusieurs, réservation le moment venu, paiement ...) jusqu'à la structure de stage et pour l'aller et retour,
- Organiser, avec la référente mobilité internationale, le séjour (découverte du pays, des conditions de vie au quotidien : argent, communication ...),
- Élaborer un budget prévisionnel (dépenses) pour le séjour,
- Être attentif aux informations qui seront données par l'établissement sur la sécurité, les usages et coutumes, les points de réglementation liés au pays d'accueil (mineurs, machines ...) ainsi que le respect du règlement intérieur de l'Ecole Du Breuil afin de se comporter de façon responsable lors du séjour,
- Prendre contact avec la compagnie d'assurance et l'organisme de sécurité sociale pour s'assurer et justifier que la couverture nécessaire sera bien mise en place,
- Engager les dépenses nécessaires pour assurer le séjour (titre de transport ...),
- Communiquer au retour du séjour les éléments justificatifs exigés dans le contrat financier Erasmus,
- Communiquer sur sa mobilité pendant et à l'issue du séjour (traces écrites, photos, films, création d'un blog si demandé, ...),
- Signaler à la référente mobilité internationale toutes difficultés ou problèmes.

Les engagements de l'établissement :

- Accompagner l'apprenant dans la recherche d'une structure,
- Finaliser les objectifs et le contenu du stage en lien avec la structure de stage, organiser avec l'apprenant le séjour,
- établir les documents nécessaires au séjour et pour l'obtention de la bourse : conventions de stage, contrat financier, contrat pédagogique entre l'Ecole Du Breuil, la structure d'accueil, l'apprenant et tuteurs légaux,
- Assurer le versement de l'aide Erasmus+ à l'apprenant/aux parents de l'apprenant (hors cas de collaboration(s) facturée(s) par une agence de placement, une entreprise, un organisme d'accueil...)
- Traiter de manière confidentielle tous les renseignements personnels reçus dans le cadre de la mobilité,
- Être facilement joignable par l'apprenant et si nécessaire lui venir en aide durant son séjour.

Pour toute information concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, merci de contacter également Zahia ZENASNI zahia.zenasni@paris.fr

⇒ Se préparer au départ en quelques étapes

Étape 1 : déclarer son intention et préciser son projet (annexe 1)

Étape 2 : préparer le dossier administratif

- Un CV, rédigé dans la langue appropriée en fonction de la destination
- Une lettre de motivation rédigée dans la langue appropriée en fonction de la destination
- Un justificatif de souscription à une assurance complémentaire au nom de la personne en mobilité (couvrant les frais de rapatriement et de responsabilité civile y compris les dégâts pouvant être aux biens du maître de stage) précisant le nom et l'adresse de la compagnie d'assurance ainsi que le numéro du contrat
- Une attestation d'affiliation de l'apprenant à la sécurité sociale et non pas copie de la carte vitale
- La carte européenne de sécurité sociale et son attestation à demander à la sécurité sociale ou à l'assurance Mutuelle
- Une autorisation parentale de sortie de territoire pour les mineurs
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport
- copie de la carte d'identité de la personne tuteur qui aura signé l'autorisation
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'apprenant ou de son/sa responsable légal(e)
- Le document récapitulatif d'inscription sur la plateforme du ministère des affaires étrangères « Ariane »

Ces éléments pour le dossier de candidature du candidat(e) sont à transmettre référente mobilité internationale.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité, merci de votre compréhension.

Étape 3 : décrire son projet de stage en autonomie (annexe 1)

Étape 4 : établir son budget prévisionnel - dépenses (annexe 2)

Étape 5 : participer à un entretien avec la référente mobilité permettant d'évaluer la motivation. Un compte-rendu de cet entretien sera transmis à la commission pédagogique Erasmus+ de l'École Du Breuil qui fera part, après complétude du dossier mobilité, de sa décision quant à son accord pour la mobilité du candidat concerné. Les critères de sélection sont les suivants: motivation, cohérence pédagogique du projet de stage, missions validés par le professeur responsable de la formation, faisabilité du projet. Si votre projet de mobilité européenne est retenu, l'accompagnement et la préparation au séjour peut débuter en fonction des périodes souhaitées.

Étape 6 : signer les documents contractuels : contrat financier, contrat pédagogique, contrat de stage, permettant à l'apprenant et à son responsable légal de signer

AU RETOUR :

- Le/la candidat(e) fournira **les justificatifs administratifs** demandés à la référente mobilité internationale.
- Le/la candidat(e) répondra au questionnaire Erasmus, produira un compte-rendu de sa mobilité (interview, photos professionnelles en mobilité, etc...) afin d'alimenter et dynamiser le projet d'internationalisation de l'École Du Breuil.

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PROJET DE STAGE EN ENTREPRISE

DATES DE STAGE (2 semaines minimum) ou semaines souhaitées (attention aux périodes d'alternance pour les apprentis):

.....

TYPE DE STRUCTURE (Exemple : entreprise de travaux paysagers, jardin thérapeutique, collectivités locales...) et description (taille de l'organisation, activités, matériels...)

1/.....

2/.....

3/.....

PAYS SOUHAITES :

1/.....

2/.....

3/.....

NIVEAU EN ANGLAIS (auto évaluation) :

Basique moyen bon très bon (entourer une réponse)

AUTRE LANGUE (préciser) :

Basique moyen bon très bon (entourer une réponse)

Votre motivation sera précisée dans une lettre de motivation et un CV en anglais et/ ou dans la langue du pays de destination, à joindre à cette déclaration d'intention. Vous y développerez vos objectifs professionnels, culturels et de développement personnel.

Signature de l'apprenant,

précédée de la mention « lu et approuvé »

Si apprenti, Signature du maître d'apprentissage

précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL DU SEJOUR - DEPENSES

Dépenses	Montant en €
Frais acheminement gare ou aéroport en France (transport en commun, voiture, taxi ...)	
Transports vers lieu de séjour du pays d'accueil *	
Billets de Train, bus, avion (principal) vers le lieu de séjour à l'étranger	
Billets Train, bus, avion (secondaire)	
Frais acheminement gare ou aéroport dans le pays d'accueil (voiture, taxi ...)	
TOTAL TRANSPORT	
Séjour au quotidien *	
Logement	
Nourriture	
Transport quotidien	
TOTAL SEJOUR	
Autres frais	
Passeport	
Assurances spécifiques	
Divers : préciser	
TOTAL DEPENSES	

* les postes de dépenses sont indicatifs.

ANNEXE 3 : TAUX APPLICABLES

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1. Frais de voyage

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant par participant	Voyage non écoresponsable - Montant par participant
Entre 10 et 99 km	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1 999 km	417 €	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535 €	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785 €	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 €	1188 €
8 000 km ou plus	1735 €	1735 €

Remarque : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Le calculateur de distance fourni par la Commission européenne est celui que vous devez utiliser pour définir la tranche kilométrique applicable : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr.

2. Contribution aux frais de séjour

	Pays d'accueil	Personnel Montant de base par jour	Élèves Montant de base par jour
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €	55 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	48 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	41 €

Le taux de base est payable jusqu'au 14^{ème} jour d'activité. À partir du 15^{ème} jour d'activité, le taux payable sera égal à 70 % du taux de base. Les taux payables sont arrondis à l'euro le plus proche. Les taux du personnel s'appliquent aux accompagnateurs.

3. Contribution à l'organisation du projet

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité de groupe d'élèves	100 € par élève participant
Mobilité du personnel pour des cours et formations	100 € par participant

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

Expert invité	100 € par participant
Enseignant ou éducateur accueilli en formation	100 € par participant

Type d'activité	De 1 à 100 participants	Au-delà de 100 participants
Mobilité d'apprentissage de courte durée pour les élèves	350 € par participant	200 € par participant additionnel
Mobilité du personnel pour l'observation au poste de travail	350 € par participant	200 € par participant additionnel au même type d'activité
Mobilité d'enseignement ou de formation	350 € par participant	200 € par participant additionnel au même type d'activité

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité d'apprentissage de longue durée pour les élèves	500 € par participant

Remarque : Les accompagnateurs et les visites préparatoires ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul du soutien organisationnel.

4. Frais d'inscription

Taux appliqué : 80 € par jour et par participant, avec un maximum de **800 € de frais d'inscription** par participant au projet de mobilité.

5. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 125 € par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

6. Visites préparatoires

Taux appliqué : 680 € par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

150 € par participant dans le cadre de missions d'observation au poste de travail, d'enseignement et de formation, de mobilité d'apprentissage à court terme des élèves et de mobilité d'apprentissage à long terme des élèves si le participant ne peut pas bénéficier d'un soutien linguistique en ligne en raison de l'indisponibilité de la langue ou du niveau requis, ou en raison d'obstacles particuliers auxquels sont confrontés les participants ayant moins d'opportunités.

En outre : **150 EUR** de soutien linguistique renforcé par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves